



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-100

PUBLIÉ LE 25 MARS 2020

# Sommaire

## **Préfecture de Police**

75-2020-03-19-004 - Arrêté n°2020-00241 modifiant l'arrêté n°2020-00145 du 10 février 2020 fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, pour l'année 2020. (2 pages)

Page 3

# Préfecture de Police

75-2020-03-19-004

Arrêté n°2020-00241 modifiant l'arrêté n°2020-00145 du  
10 février 2020 fixant la liste annuelle d'aptitude du  
personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention  
contre les risques d'incendie et de panique  
à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la  
Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, pour l'année 2020.



## CABINET DU PRÉFET

### arrêté n° 2020-00241

modifiant l'arrêté n°2020-00145 du 10 février 2020 fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, pour l'année 2020

### Le préfet de police,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-00145 du 10 février 2020 fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2020 ;

Sur proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

### arrête

### Article 1<sup>er</sup>

La liste nominative d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, pour l'année 2020, annexée à l'arrêté du 10 février 2020 susvisé, est complétée par l'insertion dans la catégorie « Préventionniste », après les mots « WOLFF Laurent, PRV2 », des mots suivants :

NOM	Prénom	Formation
BOCHET	François	PRV 2
BOUILLIER	Frédéric	PRV 2
CERIANI	Geoffrey	PRV 2
GASTALDELLO	Vincent	PRV 2
LAJOIE	Quentin	PRV 2
LAMOUILLE	Clément	PRV 2
LE MAGUER	Jean-Michel	PRV 2
LEFRANÇOIS	Aymeric	PRV 2
LUX	Nicolas	PRV 2
MARTIN	Julien	PRV 2
ROHAT	David	PRV 2

## Article 2

Le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 19 mars 2020

Pour le Préfet de Police  
Le Préfet, Directeur du Cabinet

*Signé*

David CLAVIERE